

# RAPPORT POUR UN DROIT EUROPÉEN DE LA COMPLIANCE (2/2)

## LA CONSTRUCTION D'UN MODÈLE EUROPÉEN

En novembre 2020, un rapport de la commission du Club des juristes présidé par Bernard Cazeneuve, ancien député, ministre et premier ministre français, militait pour un droit de la compliance européen. Il engage une réflexion à la fois sur le renforcement du modèle français de compliance, aujourd'hui essentiellement fondé sur la loi Sapin II de 2016, et sur la construction d'un archétype européen en matière de lutte contre la corruption.

L'extraterritorialité du droit américain sous couvert du *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA) est toujours aussi prégnante, comme peuvent en témoigner les 5,339 milliards d'euros d'amendes collectés par la justice d'outre-Atlantique aux entreprises européennes entre 2008 et 2018. Additionné au coût estimé de la corruption subi par l'Union européenne (120 milliards d'euros en 2014 selon la Commission, soit 1% du PIB de l'UE, et 900 milliards d'euros en 2018 selon un rapport du parti politique des Verts au Parlement européen), l'Europe aurait tout à gagner à rétablir l'égalité des armes avec les États-Unis.

Mais le chemin est encore long : comme le signale le rapport du Club des juristes, le droit européen en matière de lutte contre la corruption est encore très fragmenté. Le premier objectif est d'harmoniser les textes existants et les initiatives régionales – dont la tendance est de se démultiplier sans réellement prêter attention à la cohérence d'ensemble – en imposant une mise en conformité avec les recommandations de l'OCDE et l'obligation d'incriminer les faits de corruption ou de mettre en œuvre des méthodes de prévention/détection de la corruption (pour les entreprises « de taille significative »).

Cette harmonisation devrait améliorer la coopération interétatique, notamment au sein d'Eurojust (l'agence européenne chargée de renforcer la coopération judiciaire entre les États membres). Enfin, le rapport suggère d'imposer des clauses anticorruption dans les partenariats économiques de l'UE, appuyant son nouveau modèle dont les futures normes et pratiques seront vouées à s'appliquer au monde entier.



Adopter un paquet européen anticorruption

1- Introduire dans le droit de l'UE une obligation de conformité aux recommandations de l'OCDE

2- Établir une obligation pour les États membres d'incriminer les faits de corruption, même commis hors leur territoire

3- Soumettre les entreprises de taille significative à des obligations de prévention et de détection de la corruption



Imposer des clauses anticorruption dans les partenariats économiques



Étendre, à terme, la compétence du parquet européen à l'ensemble des actes de corruption internationale



Subordonner l'exercice des activités sous l'égide européennes au respect des clauses anticorruption



Promouvoir dans le monde les normes et pratiques européennes



Renforcer la coopération des États membres au sein d'Eurojust

1- Ériger la lutte contre la corruption comme un objectif prioritaire d'Eurojust

2- Allouer les moyens humains et financiers nécessaires à la poursuite de cet objectif

**Square Strategy accompagne les acteurs dans leurs démarches de compliance depuis plus de 20 ans, notamment dans le cadre de conclusions de partenariats stratégiques. Nous conduisons des missions de validation de partenaires et d'analyse des risques sur tous les continents et dans tous les secteurs. Parallèlement, nous aidons les organisations souhaitant se doter d'une cellule compliance.**